

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi **26 septembre 2024**

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 20 septembre 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 13
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Judith TERNIER	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Fabrice VAN BELLE	Olivier MORVAN	
Christelle DELEPLACE	Brigitte MAINGUET	
Yves MARTIN	Maurice VANDEWALLE	
Denise DUCROUX		

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge **DOS SANTOS** donnant pouvoir à Judith **TERNIER**
Isabelle **CANDELIER** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**
Théo **VANENGELANDT** donnant pouvoir à Yves **MARTIN**
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Ludovic **PROISY**
Aurélien **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

/

Membre absent :

Guillaume **LIETARD**

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240926_09

Marché Public – Rénovation de l'éclairage public

M. Le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'un marché public à procédure adaptée a été lancé de **mi-juillet au 30 août 2024** concernant la rénovation et la modification du réseau d'éclairage public afin de générer des économies d'énergie (MP2024-07_01) pour la désignation d'un prestataire.

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,

VU la proposition formulée par la Commission des Marchés réunie à titre informel le 17 septembre 2024 ;

CONSIDERANT qu'un marché public à procédure adaptée a été dans le cadre de la rénovation et la modification du réseau d'économies d'énergie de la commune de Vendeville ;

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le
ID : 059-215906090-20240926-VDV20240926_09-DE

CONSIDERANT les deux offres parvenues en retour à la commune de Vendeville ;

CONSIDERANT que l'analyse des offres a fait ressortir que l'offre totale de la société SEV – Société d'Electricité Vendeville est l'offre qui techniquement et économiquement répond le mieux aux besoins de la maîtrise d'ouvrage selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation :

Critères		Pondération
1	Prix des prestations	50 points
2	Valeur technique de l'offre	50 points

CONSIDERANT que l'entreprise répond en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**


- **D'ATTRIBUER** le marché « rénovation et la modification du réseau d'éclairage public afin de générer des économies d'énergie de la commune de Vendeville » à la société SEV – Société d'Electricité Vendeville, pour une durée de travaux de 12 semaines à date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande pour la somme de :
122 878,80 € HT
Cent vingt-deux mille huit cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt centimes
24 575,76 € TVA
147 454,56 € TTC
Cent quarante-sept mille quatre cent cinquante-quatre euros et cinquante-six centimes
- **D'AUTORISER** M. Le Maire ou l'adjoint en charge du dossier à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tout document afin de réaliser cette opération, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **DE METTRE** les crédits au budget 2024 - partie investissement de la commune.

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 7 octobre 2024

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Po /Le Maire, Ludovic PROISY
empêché


Le Maire-Adjoint
Judith TERNIER